

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	10
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et trois, le jeudi 21 septembre à 20 H 30,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 12-09-2023
Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA, Yoann ROUQUIÉ.

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphane VÉZINE pouvoir à Bruno PILLET

Conseillers absents non excusés : Carine DUCHOWICZ, Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

OBJET : Aliénation d'un chemin à « Les Pirondeaux » dénommé « Chemin des Pirondeaux », au profit de M. Palais Henri et Mme Souliers Laëtitia

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de M. Palais Henri et Mme SOULIERS Laëtitia par lequel ils demandent l'aliénation du chemin public existant au lieu-dit « Les Pirondeaux » qui permet l'accès à leur propriété (bâtie) cadastrée AL n° 122 et AL n° 121 et jouxte les parcelles AL 117, AL 119, AL 120, AL 123 appartenant à des tiers.

Les demandeurs assurent que ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public ni entretenu, ils souhaitent entretenir ce chemin.

Le Maire demande au Conseil de délibérer sur cette affaire et précise que l'aliénation de ce chemin entrainerait l'enclavement de la parcelle AL 119.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

REFUSE de procéder à l'aliénation du chemin public « Chemin Les Pirondeaux ». Cette aliénation aboutirait à enclaver au moins une parcelle (AL 119).

CHARGE M. le Maire ou son représentant de prévenir les demandeurs

Affichée le 25/09/2023

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20230921-DE2023-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023

Publication : 25/09/2023